

André Schorochoff

Monsieur le Premier Ministre
Rue Lambermont 1
1000 Bruxelles

Ophain Bois Seigneur Isaac le 17 juin 2018

Monsieur le Premier ministre,

Vous êtes très certainement au courant, ainsi que tous les membres de votre gouvernement, des décisions prises successivement par les Bourgmestres des villes de Mons, Charleroi et Bruxelles, d'honorer M. Patrice Lumumba, en lui dédiant une rue ou une place.

Ces décisions ont été prises, chaque fois, à l'unanimité. Exceptionnellement, les partis dans l'opposition ont rejoint ceux de la majorité : cette union politique laisse rêveur. Malheureusement, cette belle unité s'est exercée lors d'un vote sur la proposition de consacrer un espace public à la gloire et à la mémoire de Patrice Lumumba. Cet individu a, non seulement insulté et diffamé les Belges qui œuvraient au Congo en les accusant de crimes collectifs qu'ils n'ont pas commis, mais a surtout provoqué l'assassinat de centaines de nos compatriotes.

Une pétition demandant de surseoir au projet bruxellois a déjà réuni 1360 signatures à ce jour. Les signataires sont des patriotes, soucieux de sauvegarder l'image de leur pays et l'honneur des Belges ayant œuvré au Congo. Comme vous le savez certainement, les résultats de la coopération belgo-congolaise furent exceptionnels, de nombreux documents incontestables et d'innombrables archives officielles en témoignent.

Se retranchant derrière l'autonomie communale et l'unanimité des votes exprimés, les Bourgmestres refusent de faire marche arrière, tout fiers de leur « coup » politique. Il est, en effet, évident que ces décisions prises à l'aube des campagnes électorales communales ont pour but de s'attirer les bonnes grâces des Congolais lumumbistes de Belgique.

Aucune enquête publique n'a été menée, seules quatre associations congolaises ont été entendues. L'Union Royale Belge pour les Pays d'Outre-mer, fondée en 1912 sous les auspices du Roi Albert 1^{er}, n'a pas eu l'opportunité de faire valoir son point de vue. Or, cette fédération, rassemblant quinze associations, dont Mémoires du Congo et Afrikagetuigenissen, défend depuis plus de cent ans l'œuvre des Belges au Congo. Leurs collaborations avec le Musée Royal de l'Afrique centrale sont bien connues. Cette mise à l'écart volontaire constitue une faute grave dans le chef des Bourgmestres.

Votre mission de Premier ministre comporte, notamment, un devoir de mémoire à l'égard de vos compatriotes, tout spécialement de ceux qui sont morts du fait des agissements irresponsables, et des erreurs politiques notoires de Patrice Lumumba.

Rendre hommage, aujourd'hui, en Belgique, à ce personnage calamiteux est une insulte à ses victimes. Dans quel monde est-il envisageable de demander aux VICTIMES d'honorer la mémoire de celui qui a causé leur perte ?

Cela d'autant plus que suivant les informations en ma possession, depuis 2015, le gouvernement ukrainien, dans le cadre de sa politique de rapprochement avec l'Union européenne, démocratise la société, propage les valeurs européennes et a renoncé aux valeurs, symboles et mythes communistes. Une vaste opération est actuellement en cours, en application de la "Loi de dé-communisation". Cette loi condamne les idéologies communistes et nationales-socialistes (nazi) et interdit l'utilisation de leurs symboles. En conséquence, toutes les rues Lumumba en Ukraine, il y en avait 17, ont été débaptisées. À titre d'exemple, le Conseil communal de la ville de Kiev a approuvé, lors de sa séance plénière du 6 octobre 2016, le décret (Nr 172/1176) décidant de remplacer la dédicace de la rue Patrice Lumumba, située dans l'arrondissement Pecherskyi, par une dédicace au Pape Jean-Paul II. Votre ambassadeur en Ukraine, vous le confirmera et répondra certainement à toutes vos questions à cet égard.

Le mythe communiste Lumumba a fait suffisamment de dégâts, le Gouvernement ukrainien s'en est débarrassé en 2015 pour démontrer son attachement aux valeurs européennes. Il est incompréhensible qu'en Belgique et, notamment, à Bruxelles, capitale de l'Europe nos élus actuels renient les décisions de leurs prédécesseurs qui ont toujours rejeté les revendications lumumbistes.

Le Gouvernement belge a le devoir d'intervenir par toute voie de droit pour faire annuler, des décisions prises, à l'unanimité, peut-être, mais par des élus, ignorant l'histoire du Congo, qui oublient leurs devoirs et trahissent leurs électeurs.

La priorité doit être donnée aujourd'hui au futur. Tous les Belges et les Congolais de bonne volonté doivent se réunir pour élaborer d'une vision d'avenir commune, basée sur un partenariat de type « win-win », intégré dans des relations euro-africaines du même type. C'est le vœu le plus cher de tous les anciens du Congo.

C'est dans l'intérêt bien compris de vos compatriotes que je vous prie instamment d'intervenir.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre l'assurance de ma plus haute considération.

André Schorochoff

Ancien Administrateur délégué de l'Urome, 2006/2014

Membre de Mémoires du Congo

Avocat au Barreau de Kinshasa 1963/1965

Copie au Président de l'Urome

Copie au Président de Mémoires du Congo

Copie au Président d'Afrikagetuigenissen

Copie au Président de la Chambre de représentants

Copie au Président du Sénat.